

Republique du Congo

Aout 2023



Remise des actes de naissance dans le cadre du programme d'assistance juridique et accompagnement

250 enfants non scolarisés pour défaut d'enregistrement à l'état civil ont été identifiés

50 actes de naissance délivrés avec l'appui de OCLA 2023)

25 acteurs étatiques (15 agents de santé et 10 autorités sensibilisées à l'apatridie

2000 ménages sensibilisés à l'enregistrement des naissances)

Contexte opérationnel

Le Congo est l'un des pays très engagés dans la lutte contre l'apatridie en Afrique centrale. Il est signataire de plusieurs textes relatifs à l'apatridie notamment la « Déclaration de Brazzaville », des pays membres de la CIRGL, les deux conventions relatives à l'apatridie soit la convention de 1954 relative au statut des apatrides et la convention de 1961 relative à la réduction des cas d'apatridie bien que le dépôt desdits instruments ne soit pas encore effectif à ce jour.

Au niveau national, une série d'actions et initiatives ont été prises et continuent d'être prises par le Gouvernement se résumant notamment en l'instauration d'un recensement à vocation d'état civil, l'élaboration d'une politique nationale de réforme et de modernisation de l'état civil, l'adhésion aux deux conventions relatives à l'apatridie, la mise en place d'un comité technique pour l'éradication de l'apatridie.

Ainsi, courant aout 2023, OCLA a mené plusieurs activités à travers ses différents bureaux et antennes

Prévention de l'apatridie

Sous ce programme, OCLA a réalisé plusieurs activités :

I-Continuité campagne de sensibilisation.

La campagne de sensibilisation lancée en début de cette année s'est poursuivie dans les départements de la Likouala, la Lekoumou, le Niari, Pointe-Noire et Brazzaville.

Au total 4000 ménages ont été sensibilisés à l'enregistrement des naissances et la prévention de l'apatridie (1000 à Brazzaville, 500 à Sibiti, 500 à Betou, 1000 à Dolisie et 1000 à Pointe-Noire). Il est à noter que cette deuxième phase de la campagne de sensibilisation, lancée en début de cette année, prendra fin le 31 décembre 2023 avec pour objectif de sensibiliser 100,000 ménages.

Renforcement des capacités des acteurs étatiques

Dans le cadre du renforcement des capacités des acteurs étatiques, les équipes de OCLA organise des séances d'échanges avec les autorités administratives sur le phénomène de l'apatridie. Au total 100 acteurs ont été sensibilisés notamment les chefs de quartier, les chefs de service de l'état civil, les sages-femmes. Ces activités ont lieu à Brazzaville, Pointe-Noire, Sibiti et Betou.



Séance de sensibilisation avec le personnel médical

II-Célébration des journées internationales

a)- Célébration de la journée internationale des peuples autochtones.

Le 09 août 2023, OCLA a organisé des activités de sensibilisation à l'occasion de la journée internationale des peuples autochtones. Plusieurs activités ont été organisées à l'attention des populations autochtones : Causerie débat radiodiffusée, Rencontres intercommunautaires, focus groups, évaluation participative.

Au total **1500** autochtones ont pris part à ces activités qui ont été organisées à différents endroits : Likouala, les plateaux et la Lekoumou où la présence des populations autochtones est importante. Plusieurs thématiques ont été développées lors de ces rencontres avec un accent particulier sur l'enregistrement des naissances et la prévention de l'apatridie. A la fin de ces activités, des recommandations ont été formulées par les populations autochtones notamment l'organisation d'une opération mobile d'enregistrement des naissances au sein de la population autochtone, la délivrance des cartes nationales d'identité au profit des autochtones.



Photo de famille avec les autochtones de la Likouala, district de Betou

b)- Célébration de la journée africaine de l'état civil

Dans le cadre de la célébration de la journée africaine de l'état civil, OCLA a organisé le 10 août dernier, une conférence de presse avec les journalistes. L'objectif étant d'échanger avec les journalistes sur les questions d'état civil avec un accent particulier sur le lien entre l'enregistrement des naissances et la prévention de l'apatridie. Plus d'une vingtaine de professionnels des médias ont pris part à cette activité.



c)-Journée internationale de la Jeunesse

A l'occasion de cette journée, OCLA l'a célébré sous le thème : rôle de la Jeunesse dans la lutte contre l'apatridie.

Près d'une cinquantaine de jeunes ont pris part à cette rencontre organisée à Brazzaville. Plusieurs sous thème ont été développés et facilités par les experts sur les questions des jeunes et de l'apatridie. Les participants ont eu l'occasion de partager leurs préoccupations. Un communiqué de presse a été également organisée à la fin de l'échange avec les jeunes.



Photo de famille à la fin de la rencontre

III-Identification des personnes à risques d'apatridie

Dans le cadre de son programme d'assistance juridique, OCLAs a pu identifier 40 personnes à risques d'apatridie principalement dans les départements de Pointe-Noire et de Betou. Deux activités ont permis d'identifier ces personnes notamment les sensibilisations de proximité et les demandes d'assistance juridique. De ce nombre on compte 15 autochtones, 05 enfants issues des couples mixtes (refugiés de différentes nationalité) et 10 migrants clandestins. Les dossiers physiques de ces personnes ont été préparés. La procédure auprès des autorités congolaises visant à aider ces personnes à obtenir les documents auprès des autorités congolaises ont été entrepris. Présentement leurs dossiers se trouvent au niveau du Ministère de la justice pour les demandes de nationalités et la régularisation de leurs situations.

Cette identification a été possible grâce à l'outil d'identification des personnes à risques d'apatridie mis en place par OCLA

VI- Réduction des facteurs de risques

Dans le cadre de la riposte aux risques d'apatridie, OCLA à travers son programme d'accompagnement juridique, à aider plusieurs personnes à obtenir leur acte de naissance. Au total 50 personnes non déclarées à l'état civil et identifiées lors des réceptions ont pu obtenir leurs actes de naissance grâce à l'appui de OCLA à travers son programme d'accompagnement juridique. Les bénéficiaires ont exprimé leur gratitude lors de la réception de leur acte de naissance.



Cartographie des zones à risques

- Likouala : Tingama, Ndongo Missa, Lokombe, Gouga, Mouale et Thanry
- Sangha : Sembe, Ntam, Jaime l'amour
- Plateaux : djambala, Lekana, Ngabe
- Lekoumou, Sibiti
- Kouilou : Kakamouenka
- Niari : Dolisie
- Brazzaville : djiri, Kanga mbandi, Ngamakosso, Makelekele, Simedjoue, Manianga et Makabandilou

Catégories des personnes ayant bénéficié de l'accompagnement juridique.

- **Les jeunes autochtones :** Les populations autochtones et principalement les jeunes sont les personnes les plus touchées par le phénomène des « sans-papiers ». En effet, près de 80% de la population autochtones vit sans document d'état civil. Cette situation s'explique par le faible taux d'enregistrement des naissances. Les départements les plus touchés sont les Plateaux, la Lekoumou, la Sangha et la Likouala.



Séance de remise des actes de naissance aux populations autochtones

- **Les populations installées dans les zones de Lokombe, Ndongo Missa, Tingama et Sembe :** Les populations installées dans les zones frontalières sont souvent confrontées à des obstacles majeurs en ce qui concerne l'enregistrement des naissances. Les opérations d'enregistrement mobiles des naissances ne se faisant que de manière très irrégulières ne permet de couvrir toutes les couches se trouvant dans le besoin. Faute de centres d'état civil permanent, certains parents se parfois tentent de traverser la frontière pour faire enregistrer leurs enfants auprès des services d'état civil du pays voisin qui offre des services de proximité. Cas des villages frontaliers avec le Cameroun et la Centrafrique.



- **Les enfants réfugiés nés de parents mixtes :** Il a été relevé que la plupart des enfants réfugiés nés de parents mixtes (congolais et réfugiés et ou autres étrangers et réfugiés, éprouvent des difficultés à obtenir les documents d'identité délivrés par les autorités congolaises. Les personnes les plus touchées par ce phénomène sont les enfants issus des couples réfugiés ou autres catégories de migrants. Il est vrai que la loi sur la nationalité ait prévu la possibilité pour les enfants nés au Congo de parents étrangers, de solliciter et obtenir la nationalité congolaise à la majorité selon le principe du jus soli-droit du sol. Toutefois, dans la pratique la situation n'est pas toujours celle souhaitée. En effet, ces enfants nés au Congo, et qui ne possèdent pas de document de leur pays d'origine, se trouvent malheureusement dans l'incapacité de prouver le lien avec le Congo qui est leur pays de naissance. L'absence des preuves matérielles expose ces personnes au risque de devenir apatrides.

- **Les populations déplacées internes du Pool** : A la suite des différents conflits armés que ce département a connus, plusieurs personnes nées dans ce département ont perdu leurs documents durant la fuite et beaucoup d'enfant nés dans cette période n'ont toujours pas été déclarés à l'état civil. Avec la destruction des centres d'état civil dans ce département, ces personnes éprouvent des réelles difficultés à régulariser leur situation car impossible d'obtenir un duplicata pour ceux qui étaient déclarés et impossible de se faire enregistrer car certains centres d'état civil ne sont toujours opérationnels. Ces activités ont eu lieu principalement dans la Likouala, les plateaux et la Lekoumou où la présence des populations autochtones est importante. Ces activités ont eu lieu principalement dans la Likouala, les plateaux et la Lekoumou où la présence des populations autochtones est importante à ce jour. La situation est très complexe à Kibossi où OCLA mène des activités d'identification et de sensibilisation.



Défis majeurs

- **Etat civil** : Le diagnostic posé sur le système d'état civil en République du Congo, a révélé de nombreuses faiblesses (l'insuffisance du personnel, l'indisponibilité des registres d'acte de naissances dans certaines localités, les coûts élevés des déclarations de naissances les maternités, le non-démarrage des activités dans les centres d'état civil auxiliaires créés dans les formations sanitaires, l'absence des centres d'état civil secondaires, l'irrégularité des opérations mobiles d'identification et d'enregistrement des naissances etc.). Ainsi, tous ces problèmes devraient être résolus pour améliorer le système d'état civil. Bien que le Gouvernement ait élaboré une politique nationale de réforme et de modernisation de l'état civil, la mise en œuvre de cette politique n'est toujours pas effective et les populations continuent de peiner quant à déclarer les naissances. Un accompagnement financier aiderait à booster et mettre en œuvre différentes actions de la politique nationale de l'état civil. Certains centres d'état civil notamment ceux du département du Pool, détruits durant le conflit, n'ont toujours pas reconstruits et le fichier état civil jamais reconstitué. Cette situation empêche de centaines de personnes nées dans ce département d'obtenir les duplicatas et de déclarer leurs enfants. Il est donc important que ces centres soient opérationnels et que ces fichiers d'état civil soient reconstitués.
- **Cadre juridique** : Bien que le Gouvernement ait promulgué deux lois autorisant la ratification des deux conventions relatives à l'apatridie soit celle de 1954 sur le statut des apatrides et celle de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie, il est à souligner qu'à ce jour la loi sur la nationalité datant de 1965 reste l'unique loi en vigueur. Malheureusement, cette loi contient quelques dispositions discriminatoires exposant certaines personnes comme la femme étrangère, les enfants trouvés ainsi que les personnes vivant avec handicap en raison des dites dispositions. La réforme législative amorcée depuis 2015 n'est toujours pas finalisée.

- **Cadre institutionnel** : Les membres du comité technique récemment affectés n'ont jamais été formés sur les questions d'apatridie alors qu'ils sont appelés à statuer sur les demandes de statut d'apatridie et à prendre des décisions sur les cas touchant aux apatrides ou aux personnes à risques d'apatridie. Il est donc important que ces acteurs soient formés en la matière. Un accompagnement financier permettrait d'organiser les sessions de formation desdits membres.
- **Ressources** : L'ampleur de la situation nécessite d'importants moyens pour une réponse efficace. Avec plus de 199,400 personnes sans document, il est important de disposer des moyens nécessaires pour régulariser la situation de toutes ces personnes et éviter ainsi l'apparition des nouveaux cas.
- Cette aide concernera particulièrement l'appui à la mise en œuvre de la politique nationale de l'état civil à travers l'informatisation du système d'état civil, l'opérationnalité des centres d'état civil auxiliaire, le déploiement des équipes pour la campagne de sensibilisation dans les départements les plus touchés, l'organisation des audiences foraines simplifiées dans les localités enclavées, l'appui à la finalisation de la réforme législative et l'identification continue des personnes sans document d'état civil etc.

Besoins non couverts

- Soutenir les efforts du Gouvernement en ce qui concerne la mise en œuvre de la politique nationale de réforme et de modernisation de l'état civil qui vise entre autre à simplifier et rendre systématique l'enregistrement des naissances ;
- Maintenir la promotion de l'enregistrement des naissances à travers la campagne de sensibilisation à l'enregistrement des naissances ;
- Appuyer l'organisation des audiences foraines simplifiées pour la délivrance des actes de naissances aux autochtones dans les Départements de la Lekoumou, Likouala et plateaux ;
- Maintenir le programme d'accompagnement juridique pour aider les personnes dans le besoin dans leurs démarches administratives ;
- Maintenir et étendre les missions de monitoring des frontières dans d'autres départements pour une meilleure vue de la situation dans sa globalité ;
- Rendre opérationnel les centres d'état civil auxiliaire dans les formations sanitaires ;
- Maintenir le plaidoyer pour la finalisation du processus de réforme du code de la nationalité et du code des personnes.

CONTACTS

Loïc AMPHA (Relations publiques) secretariat@oclacongo.org. Tel : +242 066406825

Yves VILANI, Directeur Exécutif, oclapatridie@gmail.com, Tel: +242 065557686

LINKS

Twitter : @oclapatridie | Facebook : ocla congo | LinkedIn: ocla congo

Site web : <https://www.oclacongo.org/>